LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Vœu rattaché à la DSOL 48 relatif à la situation dégradée de prise en charge des Parisiennes et des Parisiens souffrant de troubles mentaux

Voeu déposé par Christophe Prudhomme, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la santé mentale a été reconnue comme une priorité de santé publique et que les troubles psychiques concernent plusieurs centaines de milliers de personnes en Île-de-France ;

Considérant que les personnes vivant avec des troubles psychiques rencontrent encore de nombreuses difficultés d'accès aux soins, au logement, à l'emploi, à l'accompagnement social et à leurs droits fondamentaux ;

Considérant que les données récentes montrent une augmentation des symptômes anxieux, dépressifs et des comportements suicidaires chez les adolescents avec plus d'un jeune sur deux au collège ou au lycée qui rapporte chaque semaine des difficultés psychologiques et psychosomatiques ;

Considérant que près de la moitié des personnes à la rue présentent des troubles mentaux et que plus de 30 % souffrent au moins d'un trouble psychiatrique sévère ;

Considérant l'accélération de la dégradation des services chargés de la prises des personnes atteintes de troubles mentaux à Paris dont les trois exemples les plus emblématique sont :

- la menace de fermeture du Centre d'accueil et de crise Amado ;
- les difficultés de fonctionnement de l'Infirmerie Psychiatrique de la Préfecture de Police soulignées dans le rapport de la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté ;
- la grève des soignants du Centre Psychiatrique d'Orientation et d'Accueil situé à l'hôpital Saint-Anne du fait notamment du manque de lits pour hospitaliser les patient.es ;

Considérant le manque de professionnels de santé mentale dans certains territoires parisiens, les difficultés de recrutement dans les établissements de santé et les structures médico-sociales, ainsi que les conséquences de cette situation sur la continuité des parcours de soins ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en faveur de la prévention, de l'accès aux soins et de la lutte contre la stigmatisation des troubles mentaux ;

Sur proposition de Christophe Prudhomme, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la Ville de Paris renforce son soutien aux dispositifs de prévention, d'accompagnement et d'orientation des personnes, notamment les jeunes, souffrant de troubles psychiques et de leurs proches, notamment par le recrutement de psychologues ;
- la ville de Paris mette en place un « Chèque Psy » d'un montant de 20 euros/séance pour les Parisiennes et les Parisiens en fonction du niveau de ressources, pour accompagner les séances non entièrement remboursées par le dispositif « Mon Soutien Psy » ;
- la Ville de Paris développe des Points d'Accueil Santé Mentale dans chaque arrondissement pour offrir aux Parisiennes et aux Parisiens une ressource de proximité, d'information, d'écoute, d'orientation et d'évaluation rapide, notamment en renforçant le partenariat avec les hôpitaux spécialisés, dont le GHU Paris Psychiatrie et neurosciences ;
- la Ville de Paris agisse avec l'Etat pour qu'une prise en charge adaptée soit mise en place pour les personnes à la rue souffrant de troubles mentaux ;
- la Ville de Paris interpelle l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et les autorités compétentes afin que soient renforcés les moyens humains et financiers alloués aux services de psychiatrie, de pédopsychiatrie et aux structures ambulatoires parisiennes ;
- un état des lieux des besoins en santé mentale sur le territoire parisien soit présenté au Conseil de Paris, incluant les délais d'accès aux soins, les difficultés rencontrées par les établissements et les perspectives d'évolution de l'offre de prise en charge.